

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS  
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet  
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 36 **Quorum : 19**

Présents : 29

Ayant donné un Pouvoir : 03

Absents : 04

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 32

**Résultat du vote :**

Abstention : 0

**Suffrages exprimés :** 32

Pour : 32

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages  
exprimés :** 17

**Secrétaire de séance :**

Georges CAGNIN

**Date de la convocation :**

13/03/2024

**29 Présents :** **Avressieux :** MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. **Belmont-Tramonet :** Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. **Champagneux :** Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. **Domessin :** Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. **La Bridoire :** Mmes BEGUIN-BECHEROT Nathalie, JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin :** Mme FERRARI Myriam, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. **Rochefort :** / . **Saint Béron :** Mme VERRIER Muriel, MM. LARDE Alain, PERROT Alain. **Saint Genix-les-Villages :** Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, REVEL Daniel. **Sainte Marie d'Alvey :** M. PERSON Philippe. **Verel-de-Montbel :** M. CEVOZ-MAMI Christian.

**03 Pouvoirs :** M. ARGOUD Yves à M. PERSON Philippe, M. PUGNOT Bertrand à M. PARAVY Jean-Claude, Mme YACONO Céline à M. LOMBARD Daniel.

**04 Absents :** Mme LABBAY Catherine, MM. BILLON Pierre, PERSON Philippe, PICHE Barthélémy.

**OBJET :** VOTE DU TAUX 2024 DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES ;

-Considérant que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 la Communauté de Communes a confié au SICTOM du Guiers une délégation totale sur l'ensemble de sa compétence Ordures Ménagères,

-Considérant la création au 1<sup>er</sup> Janvier 2022 du SYCLUM,

-Considérant les différents échanges avec le SYCLUM sur le montant des participations au titre de 2024,

-Vu l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelles 1259 TEOM,

**Le Président informe l'assemblée :**

Que la Communauté de Communes Val Guiers conserve en 2024 la maîtrise de la fixation du taux de la taxe d'Ordures Ménagères sur son périmètre.

Compte tenu des volontés politiques émises par les différents EPCI membres du SYCLUM lors des différents COPIL de préparation du budget 2024, l'orientation retenue a été d'augmenter les taux sur l'année 2024.

**Il est proposé à l'Assemblée :**

De porter son taux à 9,20% en 2024 compte-tenu des éléments suivants :

- Produit de la Taxe OM estimé : 1 483 854 € (Bases OM indiquées dans l'état 1259 OM : 16 128 849 € x 9.20%). Ce calcul est effectué sur les bases prévisionnelles connues à ce jour.
- Participation 2024 pour le SYCLUM : 1 482 455.42 €,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Par 32 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,**

➤**FIXE** à 9.20% le taux de TEOM 2024 ;

➤**MANDATE** le Président pour la signature des pièces nécessaires à cette application ainsi que pour la transmission de cette décision au SYCLUM et aux Services Fiscaux par le biais des Services Préfectoraux.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture le 04/04/2024,

Le Président,  
Paul REGALLET

Le secrétaire de séance,  
Georges CAGNIN